

**Présentation du programme CEE “Mon Vélo de A à Z”
AG de la FUB - Samedi 11 Mars 2023**

Contexte et objectifs :

Sous l’impulsion du réseau, la FUB a répondu avec succès à l’Appel à Programmes 2022 du Ministère de la Transition Énergétique, dans le cadre du dispositif CEE, dont l’un des axes portait sur l’accompagnement à la mobilité économe en énergie des publics précaires.

Se déployant sur 4 ans (2023-2026), le programme “Mon Vélo de A à Z” est doté d’un budget de 20 Millions d’€, dont :

- 15 Millions d’€ dédiés à l’accompagnement “de A à Z” de personnes précaires vers la mobilité à vélo
- 5 Millions d’€ dédiés à la diffusion et à l’ancrage durable d’une expertise autour des politiques marche et vélos sur les territoires, complémentaires à cette démarche. *Cet axe du programme s’inscrit dans la continuité d’ADMA et ne sera pas développé dans cette note.*

Pour être efficace, l’accompagnement qui sera proposé doit impérativement:

- Toucher les bons publics, via les prescripteurs habituels d’aide sociale (missions locales, CCAS, pôle emploi, associations de solidarité, ...)
- Pouvoir bien évaluer les besoins individuels (diagnostic initial mobilité vélo) et proposer un accompagnement “à la carte”, adapté à la situation de chaque personne.
- Couvrir l’ensemble des besoins des bénéficiaires, avec un guichet unique : accès à un vélo, apprentissage de la mobilité à vélo, conseil individualisés sur le trajet et les équipements, possibilité de cours optionnels de mécanique
- S’inscrire dans la durée, tant pour les bénéficiaires (suivi individuel) que pour les territoires (pérennisation et essaimage de la démarche)

Les objectifs fixés pour la durée du programme sont les suivants:

- Accompagner durablement 15 000 personnes en situation de précarité vers la mobilité à vélo dans le cadre d’un parcours sur mesure
- Doter 10 000 de ces personnes d’un vélo remis à neuf
- Essaimer la démarche sur tous les territoires en soutenant la mise en place de 100 structures locales de coordination.

Parcours d’accompagnement et parties prenantes :

Le parcours d’accompagnement des bénéficiaires, tel qu’il est imaginé aujourd’hui, se décompose de la manière suivante :

- Un diagnostic initial de mobilité vélo, permettant d’identifier les besoins spécifiques
- Un parcours de formation, décomposé en 5 blocs théoriques et pratiques, certains obligatoires et d’autres optionnels, en fonction des résultats du diagnostic et de l’appétence des bénéficiaires:
 - Bloc 1 - Les avantages du vélo
 - Bloc 2 - Maîtrise du vélo
 - Bloc 3 - Code de la route et de la rue
 - Bloc 4 - Rouler en milieu cible

- Bloc 5 - Les bases de la mécanique, avec une option formation à l'autoréparation.
- Un suivi individuel, de visu ou par téléphone, tout au long du parcours et à l'issue de celui-ci.

Ce parcours pourra s'accompagner, pour jusqu'à 10 000 bénéficiaires, de la mise à disposition d'un vélo d'occasion remis à neuf.

Les parties prenantes du programme sont les suivantes :

- Les prescripteurs. Acteurs publics ou réseaux associatifs, ils sont en contact direct avec les bénéficiaires du programme et pourront les aiguiller vers celui-ci.
- Les structures d'accompagnement. Elles assureront les différents blocs de l'accompagnement (diagnostic initial, blocs de formation 1 à 5 et suivi individuel)
- Les ateliers de réparation. Ils mettent à disposition les vélos remis à neuf aux bénéficiaires concernés.
- Les coordinations locales. Elles assurent le suivi et la coordination des parties prenantes ci-dessus pour un territoire défini.
- La coordination nationale. Elle est assurée par la FUB.

Les associations du réseau sont le maillon central du programme. Selon l'étendue de leurs activités actuelles, elles pourront assurer tout ou partie de l'accompagnement des bénéficiaires, leur mettre à disposition des vélos, assurer la coordination locale, assurer la formation des prescripteurs,

Déploiement du programme :

Le programme se déroulera en 3 grandes phases, qui se recoupent:

- T1-T3 2023 - conception et pré-déploiement du programme
 - Conception des parcours et modules de formations des intervenants et des bénéficiaires
 - Conception du site internet et de la plate-forme
 - Mise en place de l'équipe de coordination nationale
 - Mobilisation de l'écosystème national (acteurs sociaux et acteurs publics)
 - Identification des territoires pilotes et mobilisation des acteurs locaux
- T4 2023-T4 2025 - déploiement et préparation de l'essai
 - Déploiement du programme sur les territoires pilotes
 - Conception de la boîte à outils pour l'essai de la démarche
- T4 2025-2026 - Pérennisation et essai national de la démarche
 - Pérennisation du modèle économique sur les territoires pilotes
 - Essai national (accompagnement opérationnel et financier de la création de coordinations locales, dont création de nouvelles structures au besoin)

Comment vous impliquer dès maintenant dans "Mon Vélo de A à Z"?

- En participant à l'atelier d'échange lors de l'AG
- En nous faisant part de vos questions et remarques
- En participant à des ateliers de co-construction (Mars-Avril 2023 - Programme à venir)
- En participant au déploiement du programme sur votre territoire

Contact : Arthur Janus (a.janus@fub.fr)